

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Développement territorial

OBJET : Rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme de Forez-Est

Le 29 mai 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 23 mai 2024 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la salle de l'Equi'Forum (Hippodrome de Feurs, Bd de l'Hippodrome).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Christian BLANCHARD, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, M. Claude MONDESERT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Laurent THOMAS, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, Mme Ghislaine DUPUY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, M. Christophe LALLEMAND, Mme Valérie TISSOT, M. Bertrand VALLA

Pouvoirs : Mme Françoise DUFOUR donne pouvoir à M. Gilles DUPIN, Mme Catherine PALMIER donne pouvoir à M. Jean-Marc GALLEY, M. Jacques DE LEMPS donne pouvoir à M. Christophe GUILLARME, M. Mathieu MOURAGNE donne pouvoir à M. Yves GRANDRIEUX, Mme Catherine POMPORT donne pouvoir à Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Luc LAVAL donne pouvoir à M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine RIOUX donne pouvoir à Mme Brigitte CHANCRIN, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Christian DENIS

Absents remplacés : M. Jean-François RASCLE est remplacé par Mme Laïla GAUTHIER, M. Gilbert GRATALOUP est remplacé par M. Patrick THIVILLIER

Absent excusé : M. Bruno COASSY

Absents : M. Georges SUZAN, M. Patrick MATHIEU, Mme Mireille GIBERT, M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : M. Bruno CHALAYER

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 56
Nombre de membres supplées : 2
Nombre de pouvoirs : 8
Membres absents non représentés : 5
Nombre de votants : 66
Nombres de vote
POUR : 66
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-8, L134-1 à L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez–Est,

Vu la délibération n°2017.028.22.02 en date du 22 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est portant création de l'EPIC Office de Tourisme Forez-Est,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes de Forez-Est et l'Office de Tourisme de Forez-Est approuvée en conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021,

Vu l'avis favorable en date du 29 janvier 2024 du Comité de Direction de l'Office de tourisme Forez-Est portant approbation du rapport d'activités 2023,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le directeur de l'Office de Tourisme Forez-Est doit établir chaque année un rapport d'activités conformément aux articles 8 et 9 des statuts de l'Office de Tourisme Forez-Est,

Ce rapport a été validé le 29 janvier 2024 par le comité de direction de l'Office de Tourisme de Forez-Est puis doit être présenté au conseil communautaire pour validation,

CONTENU

En application des dispositions ci-avant rapportées, il est présenté au Conseil Communautaire le rapport d'activités 2023 joint en annexe.

Quelques indicateurs clés du rapport d'activités 2023 :

->L'activité touristique sur le territoire de Forez-Est :

100 000 nuitées marchandes enregistrées sur Forez-Est en 2023, soit 13 979 000€ de retombées économiques estimées en 2023.

(Source : Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires AURA Tourisme).

->Sur les missions exercées par l'Office de Tourisme de Forez-Est :

Information et accueil :

22 781 visiteurs renseignés par les 4 Bureaux d'Information Touristiques permanents, les 2 points d'informations touristiques saisonniers et par les accueils hors les murs.

Déménagement du Bureau d'Information Touristique de Feurs dans un nouveau local.

Commercialisation de produits touristiques :

Billetterie événements : 219 917€ de chiffre d'affaires générés (-9 % par rapport à 2022).

Boutique produits de la destination : 22 523€ de chiffre d'affaires (-16 % par rapport à 2022).

Outil de réservation en ligne proposé aux prestataires (+14% de vente par rapport à 2023).

Commercialisation de produits groupes via Forez Tourisme : 150 groupes accueillis sur le territoire.

Promotion de l'offre touristique :

Sortie du nouveau site internet commun de la destination www.rendezvousenforez.com

Facebook : 5400 followers (+8%).

Newsletter et mailing (2039 contacts +20 % par rapport à 2022).

Instagram : 1899 abonnés (+12% par rapport à 2022).

Illiwap : 1668 abonnés (+22% par rapport à 2022).

Edition de brochures papier et numériques sous l'égide de la destination Rendez-vous en Forez : carte touristique, livret d'activités, carte randonnée, guide des producteurs, agenda des manifestations.

Présence sur évènements : salon du randonneur, marchés, comice...

Coordination d'un réseau de prestataires touristiques : 105 adhérents à l'office de tourisme en 2023.

Animation et création de nouvelles offres touristiques :

-Détours de Forez-Est : une cinquantaine de visites guidées, 685 participants (+ 20 % par rapport à 2022).

-10 ateliers organisés dans le cadre du mois des saveurs foréziennes (127 participants).

-Diversification de l'offre pleine nature :

-> Evolution de l'offre randonnée pédestre : suivi des 1587 km de sentiers de randonnée pédestre et changement progressif du balisage pour mise aux normes nationales.

-> Offre VTT : déploiement d'un réseau de 720 kms de circuits VTT balisés en vue de sa labellisation par la Fédération Française de Cyclisme.

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- D'approuver le rapport d'activités 2023 annexé à la présente délibération,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

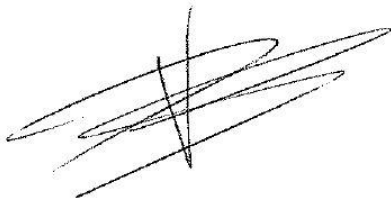
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance
M. Bruno CHALAYER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

Date de mise en ligne : 06/06/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240529-20240032905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024